

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DE
CONSEIL MUNICIPAL DE NORTKERQUE
DU 25 NOVEMBRE 2017**

L'an deux mil dix-sept, le vingt-cinq novembre, à dix heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Nortkerque dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Frédéric MELCHIOR, Maire, en suite de convocation en date du dix-sept novembre, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaients présents : Mr Frédéric MELCHIOR, Maire ; Mme Amandine MONTUY, Mr Arnaud LEFEBVRE, Mme Véronique GELE, Mr Antoine DELMOTTE, Mr Claude CAILLEUX, Mr Christophe CATEZ, Mme Sandy BOURET, Mr Pierre-Yves HEMBERT, Mr Frédéric DANIEL, Mme Noëlla FOURNIER

Absents excusés : Mr Gilbert THOMAS, Mme Brigitte CHARLEMAGNE donne pouvoir à Mr Arnaud LEFEBVRE, Mme Virginie FLANDRIN donne pouvoir à Mme Amandine MONTUY, Mme Anne LAPORTE

Absents : Mme Micheline GLAISE, Mr Bruno MICOLINO, Mr Pascal PIQUET, Mme Cécile DEBUSSCHERE

Conformément à l'article L-2121-15 du CGCT, Mme MONTUY est désignée comme secrétaire de séance

Monsieur le Président aborde l'ordre du jour :

1. Approbation du compte rendu de la réunion du 23 septembre 2017

Monsieur le Président demande à l'assemblée s'il y a des observations sur le précédent compte rendu.

Aucune observation n'étant formulée, il est approuvé.

2. Ajout d'un point

Monsieur le Président demande à l'assemblée s'il est possible d'ajouter un point :

- Demande de rétrocession de fenêtres de récupération à l'ASN95.

Aucune observation n'étant formulée, il est approuvé à l'unanimité.

3. Indemnité au comptable

Monsieur le Président informe le Conseil municipal que suite au changement de receveur municipal, il y a lieu de délibérer sur le versement de l'indemnité au nouveau receveur municipal.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le versement de l'indemnité au nouveau receveur.

4. Achat terrain Mr CUGNY

Suite à la demande de plusieurs Nortkerquois, la commune a pour projet la réalisation d'un terrain de pétanque. Monsieur le Président propose d'acheter la parcelle appartenant à Mr et Mme CUGNY située derrière celle du CCAS

Mr HEMBERT demande s'il n'y a pas de terrain ailleurs car il trouve que le prix est élevé et que la commune dépense beaucoup. Monsieur le Président précise que c'est à proximité du parking et du terrain d'évolution, du City et de la future aire de jeux. Il précise que Mr CUGNY en voulait 2500€, nous avons contacté les Domaines pour évaluer ce bien mais comme ce montant est infime, les Domaines ne se déplacent pas. Monsieur le Maire a négocié avec Mr CUGNY une proposition à 1500€.

Mr le Président indique que ce n'est pas l'achat qui est élevé mais les frais qui lui incombent.

Monsieur le Président propose au vote l'achat de la parcelle à Mr CUGNY dans les conditions précitées.

Les frais liés à cet achat seraient :

- Achat terrain : 1500€

Pour	Contre	Abstention
12	0	1

- Acte Notaire : 500€

Pour	Contre	Abstention
12	0	1

- Bornage : 1124.40€ TTC soit environ 1200€ TTC

Pour	Contre	Abstention
12	0	1

5. Assainissement Chemin Latéral

Il a été évoqué lors de la réalisation du plan de zonage d'inclure les propriétés de la rue Latérale. Cependant, l'assainissement ne peut être réalisé que si le chemin devient communal, Monsieur le Président propose de négocier avec les différents propriétaires l'achat pour l'euro symbolique ce chemin..

Les frais liés à cette acquisition seraient de l'ordre :

- frais de notaire : 160€
- frais de bornage : environ 1500€

Mr HEMBERT précise de faire attention à ce qu'ensuite les riverains ne réclament pas une rue « neuve » car les travaux reviendraient à la commune.

Le président propose le vote au conseil municipal pour l'achat du chemin Latéral dans les conditions précitées :

Pour	Contre	Abstention
13	0	0

Le Président propose le vote pour les frais de bornage dans les conditions précitées :

Pour	Contre	Abstention
13	0	0

Le Président propose le vote pour les frais d'acte d'acquisition dans les conditions précitées :

Pour	Contre	Abstention
13	0	0

6. Commission Infrastructures

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Arnaud LEFEBVRE adjoint aux travaux.

Mr Lefebvre informe le Conseil Municipal que suite aux subventions demandées au Conseil Départemental, il faut dorénavant que le Conseil prenne une délibération acceptant le versement des subventions suivantes, il propose donc de délibérer pour l'ensemble des subventions (Département Etat etc..) :

Organismes ou autres	Nature	Montant	Pour	Abstention	Contre
Département	Terrain multi sport	15 000.00€	13	0	0
Département	Aire de loisirs	22 080.00€	13	0	0
CNDS	Terrain multi Sports	19 000.00€	13	0	0
Département	Mairie	20 000.00€	13	0	0
Etat SIPL	Mairie	96 000.00€	13	0	0
DETR	Terrain multi sports+parking+aire de loisirs	37 650.00€	13	0	0
Réserve Parlementaire Mr Rappin	Mairie	14 000.00€	13	0	0
Réserve parlementaire Mr Capet	Terrain + aire de loisirs	5 000.00€	13	0	0
Etat DISL	Terrain + aire de loisirs	5 000.00€	13	0	0
Région	Aire loisirs+ terrain	demande	13	0	0
	Total	233 730.00€			

RÉFECTION DE LA VOIRIE

- **Coût prévisionnel des travaux HT** : 43 548 € (devis Eurovia)
- **Plan de financement prévisionnel HT** :

DEPENSES		RECETTES		
DESIGNATION	MONTANT HT	DESIGNATION	MONTANT HT	
Coût des travaux de réfection rue Basse Boulogne + une partie de la rue des Payen Nord + une partie de la rue de la Liette	43 548 €	Département (FARDA)	15 000€	35%
		Part de la commune	28 548 €	65%
Total	43 548€		45 548€	100%

Monsieur le Président demande l'autorisation de solliciter l'aide à la voirie auprès du conseil départemental dans le cadre de ces travaux avec accord du plan de financement :

Pour	Contre	Abstention
13	0	0

DEFENSE INCENDIE

Monsieur LEFEBVRE précise qu'il y a lieu de remplacer ou rajouter des poteaux de défense incendie afin de répondre à la norme de protection de défense incendie. Ces travaux seront réalisés en même temps que les travaux d'assainissement et le remplacement de la conduite d'adduction d'eau devenus trop vétuste.
Monsieur le Président précise que cela a pour but d'améliorer la défense incendie

➤ **Coût prévisionnel des travaux HT : 12 000€**

➤ **Plan de financement prévisionnel HT :**

DEPENSES		RECETTES		
DESIGNATION	MONTANT HT	DESIGNATION	MONTANT HT	
Coût de 8 Poteaux	12 000€	Département (FARDA)	4 000€	33%
		Part de la commune	8 000€	67%
Total	12 000€		12 000€	100%

Monsieur le Président demande l'autorisation de solliciter une subvention pour la défense incendie auprès du conseil départemental dans le cadre de ces travaux avec accord du plan de financement

Pour	Contre	Abstention
13	0	0

SALLE DES FÊTES

Monsieur LEFEBVRE expose au Conseil Municipal que dans le cadre de la mise en accessibilité de la salle des fêtes, le diagnostic accessibilité, fait au préalable, nous indique les défauts suivant :

- Pente à l'entrée de la salle.
- Absence de palier de repos à l'entrée de la salle.
- Espace de retournement insuffisant à l'entrée des toilettes handicapées.
- Bar non adapté
- Portes battantes à l'entrée des cuisines
- La cuisine doit également être mise aux normes, nous allons en profiter pour effectuer ces travaux.

Monsieur LEFEBVRE précise que les travaux seront réalisés uniquement si les subventions sont accordées. Le coût prévisionnel des travaux s'élève à 50 000€ HT.

➤ **Plan de financement prévisionnel HT :**

DEPENSES		RECETTES		
DESIGNATION	MONTANT HT	DESIGNATION	MONTANT HT	
Coût de la mise en accessibilité de la salle des fêtes et rénovation	50 000€	Département (FARDA)	15 000€	30%
		DETR	12 500€	25%
		SIPL	12 500€	25%
		Part de la commune	10 000€	20%
Total	50 000€		50 000€	100%

Monsieur le Président demande l'autorisation de solliciter une subvention pour les travaux de rénovation et mise en accessibilité de la salle des fêtes auprès du conseil départemental avec accord du plan de financement

Pour	Contre	Abstention
13	0	0

LE TERRAIN MULTI SPORTS

Nous avons également sollicité la région pour une subvention pour la création d'une aire de loisirs, d'un terrain Multi-Sport ainsi que l'aménagement du parking.

Qui est pour autoriser M Le Maire à solliciter une subvention pour ces travaux auprès de la région avec accord du plan de financement

Coût prévisionnel des travaux HT : 150 612.00€

Plan de financement prévisionnel HT :

Dépenses		Recettes		
Désignation	Montant HT	Désignation	Montant HT	%
Terrain Multi Sports la structure	36 050.00€	Département (MDDAT)	37 050.00€	25%
Aire de loisirs (les accessoires)	17 224.00€	SIL	5 000.00€	3%
Terrain Multi Sports : le terrassement	19 000.00€	Réserve parlementaire Mr CAPET	5 000.00€	3%
Aire de Loisirs : la plateforme	8 295.00€	CNDS	19 000.00€	13%
Le gazon synthétique	6 396.00€	DETR	37 653.00€	25%
L'éclairage et la vidéo surveillance	17 707.00€	Région	15 000.00€	10%
Aménagement accès du Terrain multi Sports mise en sécurité des lieux et accessibilité	45 940.00€	Mairie (fonds propres)	31 909.00€	21%
Total	150 612.00€	Total	150 612.00€	100%

Monsieur le Président demande l'autorisation de solliciter une subvention pour ces travaux auprès de la région avec accord du plan de financement

Pour	Contre	Abstention
13	0	0

7. Commission Communication

JOURNAL COMMUNAL :

Comme chaque année, nous souhaitons reconduire notre journal communal qui sera publié en janvier 2018.

Pour information les recettes publicitaires s'élevaient à 1 500 € en 2016

Dans un premier temps, Monsieur le Président demande l'autorisation de reconduire l'élaboration du journal communal

- la reconduction de l'élaboration du journal communal.

Pour	Contre	Abstention
12	0	1

- Solliciter les professionnels pour l'achat d'un encart publicitaire

Monsieur le Président demande l'autorisation de solliciter les professionnels pour l'achat d'un encart publicitaire (au prix annoncé) pour le journal communal

- 35 € pour un encart de 3 cm sur 9 cm
- 70 € pour un encart de 6,5 cm sur 9 cm
- 100 € pour un encart de 3 cm sur 19 cm
- 150 € pour un encart de 13 cm sur 19 cm

Pour	Contre	Abstention
12	0	1

- Choix de l'imprimeur.

Mr Lefebvre propose de changer le format et de partir sur un calendrier sur lequel seront indiquées les fêtes. Les photos seront privilégiées aux textes. Il propose de reconduire l'élaboration du journal communal à l'imprimerie d'Audruicq pour un montant de 2097€ maximum (le nombre de pages sera fonction du nombre de publicité)

Après discussions, Monsieur le Président propose le vote au Conseil Municipal

Pour	Abstention	Contre
12	1	0

8. Travaux de réfection Trottoirs et Bordurations

MAINTENANCE DES ROUTES DEPARTEMENTALES

Lors des travaux d'assainissement, la commission préconise d'effectuer les travaux de bordurations subventionnés à hauteur de 50 %. Il faut au préalable demander les

subventions afin de pouvoir envisager ceux-ci. Cette opération sera effectuée sur 2 ans sur la RD du Pont de Fer jusqu'à la rue Monecove (remplacement des bordures, des avaloirs, réfection du tapis et trottoirs etc....)

➤ **Coût prévisionnel des travaux HT : 178 527.50€**

➤ **Plan de financement prévisionnel HT :**

DEPENSES		RECETTES		
DESIGNATION	MONTANT HT	DESIGNATION	MONTANT HT	
Coût des travaux de réfection des bordurations et autres dans le cadre de l'assainissement	178 527.50€	Département (FARDA)	89 263.75€	50%
		Part de la commune	89 263.75€	50%
Total	178 527,50€		178 527,50€	100%

Monsieur le Président demande l'autorisation de solliciter une subvention pour les travaux de MMU auprès du conseil départemental avec accord du plan de financement

Pour	Contre	Abstention
13	0	0

9. SyMPAC

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de la valorisation par le SyMPAC des certificats d'Economie d'Energie, la commune peut prétendre à une subvention pour les travaux réalisés en Mairie notamment sur le changement des menuiseries réalisés courant 2017. Cette subvention viendrait en plus de celles acquises.

Il propose de ce fait d'en profiter pour changer les 10 fenêtres situées à l'étage de la Mairie, 3 au rez-de-chaussée de la salle des mariages et deux portes. Quelques travaux de plâtrerie seraient à réaliser suite à ces changements de fenêtres.

Monsieur le Président propose également de solliciter le SyMPAC pour obtenir une subvention sur le changement des menuiseries.

Il propose le vote au conseil municipal :

- De confier la valorisation des CEE du chantier Mairie au SyMPAC dans les conditions précitées

Pour	Contre	Abstention
13	0	0

- Autoriser Monsieur le Maire à signer la convention

Pour	Contre	Abstention
13	0	0

10. Commission Education

*** Reconduction de l'ALSH 2018 – Vacances d'hiver, printemps, toussaint**

M. le Président donne la parole à Madame Amandine MONTUY, Adjointe à l'éducation, qui propose au Conseil Municipal la reconduction de l'ALSH durant les vacances d'hiver et de printemps et Toussaint, pour les trois années à venir dans les mêmes conditions que l'année 2017.

Après discussions, Monsieur le Président propose le vote au Conseil Municipal

Pour	Abstention	Contre
13		

Dates de fonctionnement, tarifs

La commission réunie le jeudi 23 Novembre 2017, propose d'ouvrir l'ALSH la première semaine de chaque « petites vacances » lors des vacances de février, printemps et Toussaint et ce, renouvelable chaque année. La commission propose également la reconduction des tarifs de l'année 2017.

Les dates proposées sont les suivantes pour 2018 :

- 26 février au 2 mars 2018,
- 23 avril au 27 avril 2018,
- 22 octobre au 26 octobre 2018.

Du lundi au vendredi aux mêmes horaires et tarifs que 2017. Soit lundi, mardi mercredi vendredi, de 13 h 30 mn à 17 h 30 mn et le jeudi toute la journée de 9 h 30 à 17 h 30 mn.

Tarification

Revenu fiscal 2015(déclaration 2016)	Tarif Nortkerque par semaine	Tarif hors Nortkerque par semaine
Inférieur A 20 000 €	17,00 €	27,00 €
Entre 20 000 € Et 25 000 €	19,00 €	29,00 €
Supérieur A 25 000 €	21,00 €	31,00 €

Après discussion et délibération, le Conseil Municipal approuve par :

Pour	Abstention	Contre
13		0

❖ CREATION D'UN POSTE DE DIRECTRICE ANIMATRICE ET D'ANIMATEURS EN CDD

Madame Amandine MONTUY expose à l'assemblée que l'ALSH sera limité à 50 enfants de 4 à 12 ans, limité à une sortie par semaine.

Après discussion et délibération, le Conseil Municipal approuve la création d'un poste de Directrice Animatrice par :

Pour	Abstention	Contre
13		0

Après discussion et délibération, le Conseil Municipal approuve la création de poste d'animateurs, limité à 5 animateurs :

Pour	Abstention	Contre
13		0

❖ SALAIRE DES ANIMATEURS ET DE LA DIRECTRICE ANIMATRICE

Concernant les salaires des Animateurs et de la Directrice, Madame Amandine MONTUY propose de reconduire la rémunération comme les années précédentes, c'est-à-dire, le salaire des animateurs au SMIC horaire plus une heure par jour travaillé plus 10% pour les congés et le salaire de la Directrice titulaire d'un BAFD sur la base de celle des animateurs augmenté de 20%.

Après discussion et délibération, le Conseil Municipal approuve par :

Pour	Abstention	Contre
13		0

❖ RENOUVELLEMENT DU POSTE DE REGISSEUR , REGISSEUR ADJOINT ET INDEMNITE DE REGIE

Madame Amandine MONTUY propose au Conseil Municipal le renouvellement d'un poste de Régisseur et de Régisseur Adjoint de l'ALSH avec attribution d'une indemnité de régie, en fonction du barème applicable selon les textes de loi en vigueur. Les postes de Régisseur et Régisseur adjoint sont généralement confiés au Directeur ou Directrice mais ce peut être également des animateurs ou animatrices de l'ALSH.

Après discussion, Monsieur le Président propose au vote le renouvellement et l'indemnité de régie confiés à la Directrice de l'ALSH.

Pour	Abstention	Contre
13		0

11. Commission Vie sociale

Monsieur le Président laisse la parole à Mme Véronique GELE Adjointe à la vie sociale.

* Salle du Patronage

Mme Véronique GELE donne lecture du courrier de Monsieur LIMOUSIN Président de l'association de musique « la Concorde ».

Le Président de l'association demande la mise à disposition de la salle du Patronage de façon continue.

Mr LEFEBVRE explique son désaccord sur la mise à disposition de façon continue à l'association, qu'il est dommage de ne plus la louer pour des repas de famille, que cela générera des problèmes si la commune ou une association désire occuper la salle. On ne peut donner l'exclusivité à une association.

Après discussion, Monsieur le Président propose de mettre au vote du conseil municipal :

- La mise à disposition de la salle du Patronage à l'association de Musique « La Concorde » par le biais d'une convention entre la commune et l'association
- La réalisation par la commune d'un petit local pour que l'association puisse ranger ses instruments lorsque la salle sera occupée par d'autres associations ainsi que par la commune en cas de besoin.
- la fin des locations de la salle du Patronage aux particuliers
- toute association de la commune pourra, sur demande, jouir de l'occupation de la salle
- la commune pourra à tout moment s'octroyer la salle si elle le juge utile.

Pour	Abstention	Contre
10	2	1

Mme Gélé précise qu'une commission aura lieu afin d'établir la convention.

* Achat de sèche mains électriques

Mme Gélé informe le conseil municipal de la nécessité d'acheter un sèche mains électriques afin de l'installer du côté des toilettes «Dames » de la salle des fêtes car celui actuellement installé n'est pas très pratique car il se situe côté Hommes.

Elle précise également que les lunettes de toilettes et les poubelles ont été changées récemment, et que la commune met à disposition le savon mousse, le papier toilettes, cet achat va dans la continuité de l'amélioration de la salle afin d'y accueillir au mieux les personnes.

Le montant du devis s'élève à 842,76€ TTC. L'entreprise retenue est l'entreprise SENLECQ.

Monsieur le Président propose au vote l'achat d'un sèche main électrique

Pour	Abstention	Contre
13	0	0

12. Commission Vie locale

Monsieur le Président donne la parole à Mr Antoine DELMOTTE adjoint à la vie locale.

* Colis de Noël

Mr DELMOTTE propose au Conseil Municipal la reconduction des colis de Noël dans les mêmes conditions que l'année précédente (2016) soit :

247 colis à 40€ le colis pour un montant maximum de 10 000€. Il précise que les denrées sont achetées chez les commerçants de la commune.

Mr HEMBERT Préconise d'augmenter l'âge pour l'obtention du colis afin de réduire le coût de cette manifestation qui ne fera que croître d'années en années.

Après discussion, Monsieur le Président propose le vote au Conseil Municipal :

Pour	Abstention	Contre
12	1	0

Mr DELMOTTE remercie l'association ADN15 pour le goûter offert le Mercredi 20 Décembre dans le cadre de la distribution des colis de Noël. La distribution est prévue les 20,21 et 22 Décembre. Une commission aura lieu afin d'organiser au mieux ces journées.

* Arbre de Noël de la Municipalité

Mr DELMOTTE informe le conseil Municipal que l'arbre de Noël de la Municipalité aura lieu le vendredi 15 Décembre à 19h30 à la salle. Les membres du personnel et leur famille, les élus y sont cordialement invités.

La valeur du repas est d'environ 20€ par personne.

Il précise également qu'une carte cadeau d'une valeur de 125€ est remise à chaque membre du personnel ainsi qu'une carte cadeau de 45€ à chaque enfant du personnel âgé de moins de 16 ans.

Après discussion, Monsieur le Président propose le vote au Conseil Municipal :

Pour	Abstention	Contre
12	1	0

* Dissolution de l'association des Majorettes

Monsieur DELMOTTE informe le conseil municipal que suite à la dissolution de l'association des Majorettes, le solde de leur compte doit être reversé au CCAS. Le montant s'élève à environ 347€, le conseil municipal doit donc délibérer en ce sens

Après discussion, Monsieur le Président propose le vote au Conseil Municipal :

Pour	Abstention	Contre
13	0	0

* Festival de Musique

Monsieur DELMOTTE informe le Conseil Municipal que dans le cadre du Festival de Musique, une subvention d'environ 1500€ a été versée à la commune. Il propose donc de la reverser à l'association de Musique « La Concorde »

Après discussion, Monsieur le Président propose le vote au Conseil Municipal :

Pour	Abstention	Contre
13	0	0

* Don au Téléthon

Monsieur le Président informe le Conseil Municipal que dans le cadre du téléthon, la commune verse une subvention de 150€ à l'AFM.

Afin d'augmenter le reversement des dons de l'association ADN15 à l'AFM, il propose de verser cette somme de 150€ directement à l'association ADN15.

Après discussion, Monsieur le Président propose le vote au Conseil Municipal :

Pour	Abstention	Contre
12	0	1

13. Ajout d'un point : Revente de fenêtres à l'ASN95

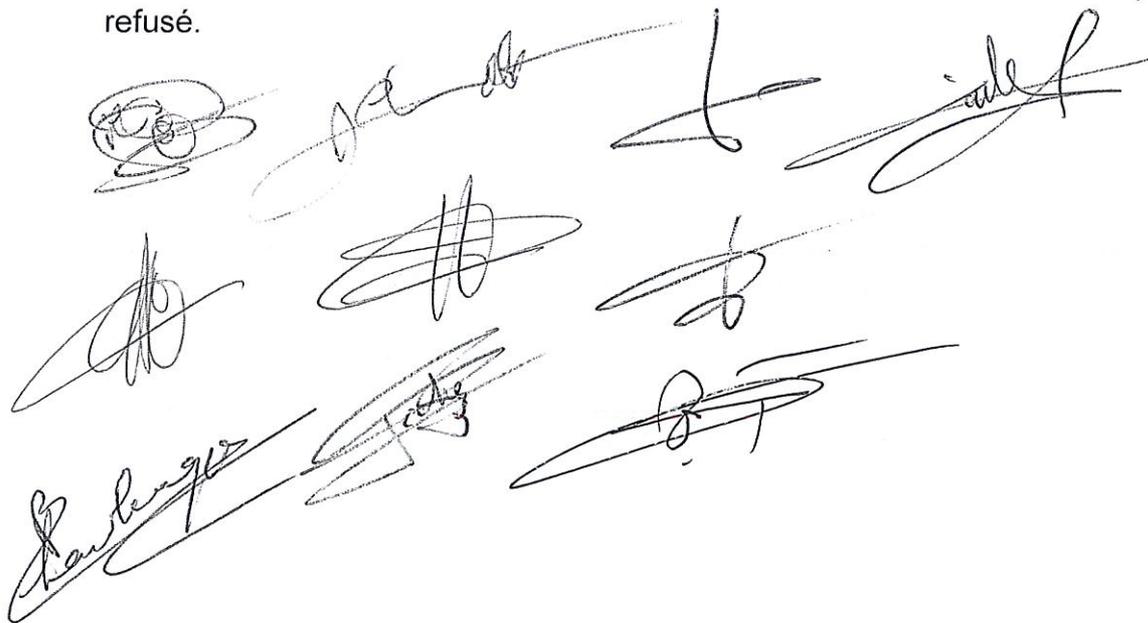
Monsieur le Président propose au conseil municipal de revendre 4 fenêtres PVC récupérées

Après discussion, Monsieur le Président propose le vote au Conseil Municipal :

Pour vente 50€/fenêtre	Pour vente l'€ symbolique par fenêtre	Contre
1	12	0

14. Informations de Monsieur le Maire

- Monsieur le Président informe le Conseil Municipal que l'ensemble du personnel Communal a reçu la formation de Secouriste sauf Mme DUHIN qui fait valoir ses droits à la retraite au 31 décembre et Mme EVRARD qui a refusé.



A collection of approximately ten handwritten signatures in black ink, arranged in three rows. The signatures are highly stylized and cursive, typical of official documents. The first row contains four signatures, the second row contains three, and the third row contains three. The signatures vary in length and complexity, with some featuring prominent loops and flourishes.